

SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN

Conseil Municipal

Réunie le 26 février, l'assemblée a pris les délibérations suivantes :

- DEBAT BUDGETAIRE :

- Madame le Maire présente un tableau simplifié des recettes et des dépenses de la commune sur 2007 et 2008 ainsi qu'une projection sur 2009. Les chiffres prévisionnels laissent apparaître des dépenses de fonctionnement en hausse.

Les investissements envisagés doivent également trouver leur financement. Madame le Maire demande au conseil de réfléchir pour prendre une décision à la prochaine réunion.

- SURTAXE ASSAINISSEMENT 2009 :

- Madame le Maire expose aux membres du Conseil qu'ils disposent, pour 2009, de toute liberté pour fixer le montant de la surtaxe d'assainissement revenant à la commune, et, rappelle que l'année précédente la redevance d'assainissement se montait à 0,55 euro hors T.V.A. par m³ sur la consommation.

Madame le Maire propose de fixer à 0,60 euro hors T.V.A. par m³ et à 0 euro hors T.V.A. par abonnement le montant de la surtaxe d'assainissement à facturer en 2009 pour le compte de la commune, sachant que dans les années à venir, cette augmentation sera beaucoup plus conséquente.

En effet, le budget assainissement est un budget spécifique qui doit s'équilibrer et intégrera le coût de la future station. Plus les frais seront élevés, plus le prix à payer sera lourd pour chaque habitant. Le retard pris ainsi que les coûts des modifications supplémentaires apportées suite aux demandes des riverains seront supportés par tous les habitants de la commune.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer pour 2009 la Surtaxe d'assainissement communale hors T.V.A à 0.60 euro par m³ et de maintenir la part de l'abonnement communal à 0 euro.

- ADHESION DE COMMUNES A L'EPF-SMAF :

- Madame le Maire expose que les Communes de -ANGLARDS DE SALERS, GRANDIF, SAINT BONNET LE BOURG, SAINT MARTIN DES OLMES, SAINTE CATHERINE DU FRAISSE, VARENNES SUR USSON, VIRLET, ont demandé leur adhésion à l'Etablissement public Foncier-Smaf.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf doivent ratifier ces demandes d'adhésion. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord à l'adhésion des communes précitées.

- VŒU DE SOUTIEN A LA REGION AUVERGNE :

- Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Le Président du Conseil Régional qui signale que depuis 1992, il existe un système de dotation de péréquation au profit des régions disposant d'un potentiel fiscal faible. L'Auvergne a toujours bénéficié de

cette solidarité nationale. Depuis 2008, l'Auvergne ne fait plus partie des bénéficiaires de cette aide ce qui représente un manque à gagner sur le budget 2009 de 11,4 millions d'euros.

Le Conseil municipal décide de s'associer au Conseil Régional d'Auvergne, demande que l'Auvergne puisse bénéficier à nouveau de cette dotation et après en avoir délibéré,

- Regrette la suppression de la dotation de péréquation pour la Région Auvergne,*
- Demande au gouvernement de réviser les modalités de calcul afin de permettre à l'Auvergne de bénéficier à nouveau de la solidarité nationale.*

Le Conseil Municipal a également évoqué les points suivants :

- VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL :

- Madame le Maire fait état d'une demande d'un habitant du lieu-dit les Vacadis qui souhaite acquérir une parcelle de terrain communal. Or, après vérification, il s'avère que cette parcelle appartient au Conseil Général. La commune n'est donc pas compétente et il conviendra pour l'éventuel acquéreur de se rapprocher du Conseil Général.*

POINT SUR LES EOLIENNES :

- Les communautés de communes de Limagne Nord (Communauté de Communes des Coteaux de Randan, de Limagne Bord d'Allier, de Limagne d'Ennezat, de Nord Limagne et de Riom Communauté) ont fait réaliser une étude pour évaluer les possibilités d'accueil de projets éoliens sur leur territoire.*

Trois scénarii sont ressortis de l'étude mais aucun des trois ne concerne notre communauté de communes.

Madame le Maire rappelle que l'implantation d'éoliennes est désormais soumise à l'existence d'une ZDE (zone de développement éolien) qui doit recevoir l'aval de la préfecture, toute approche d'opérateurs éoliens est donc prématurée.

- INFOS DES COMMISSIONS :

- Education :**

Madame Finck présente le bilan de la fréquentation de la garderie sur les 5 premiers mois. Il est à noter une augmentation significative sur le mois de janvier. La commune a signé une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales et un premier versement devrait intervenir vers la fin du premier trimestre.

- Services à la population :**

Monsieur Bernard MANILLERE informe le conseil qu'une course cycliste aura lieu le 1^{er} Mai 2009, organisée par le « Vélo Sport St Yorre ». A cette manifestation seront associées la Brocante Vide Grenier de l'Association « L'Atelier » ainsi que la Bourse aux vêtements du « FJEP ».

Monsieur MANILLERE est également revenu sur l'organisation de la fête champêtre du 1^{er} Août 2009 et présente des exemples de jeux dans lesquels les différents hameaux pourraient se mesurer. La phase de préparation se poursuit.

- **Gros travaux :**

Les enquêtes conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire en vue du projet de création d'une station d'épuration au hameau des Caires seront closes le mardi 3 mars à 18 h 00.

Les étapes suivantes sont la rédaction d'un rapport d'enquête par le commissaire enquêteur dans un délai d'un mois, puis la prise d'arrêté par le Préfet.

- **Urbanisme et habitat :**

Des devis sont parvenus en mairie pour une première tranche de travaux urgents dans les locaux communaux et vont être étudiés.

Un tour de la commune a été effectué de nuit pour évaluer les besoins en éclairage public. Une réunion est prévue avec le SIEG pour conseils et échanges.

- QUESTIONS DIVERSES :

❖ *Un courrier de l'association « La Maison des parents » de Clermont-Ferrand est parvenu en mairie. Elle envisage la construction d'une maison des parents à proximité du nouvel Hôpital d'Estaing et lance une opération « un euro par habitant ». Elle sollicite donc l'aide de la commune. La décision est reportée au prochain conseil.*

❖ *Le calendrier des permanences des élus a été établi comme suit :*

- **Samedi 28 Mars 2009 de 10 h à 12 h 00, JB Brun - R. Laplace**
- **Vendredi 10 Avril 2009 de 14 h à 16 h, J. Potignat - J. Courtadon**
- **Samedi 25 Avril 2009 de 10 h à 12 h 00, C. Guy - M. Finck**
- **Vendredi 15 Mai 2009 de 14 h à 16 h, S. Roumier - D. Dravers**
- **Samedi 30 Mai 2009 de 10 h à 12 h 00 , B. Manillère - G. Becouse**
- **Vendredi 12 Juin 2009 de 14 h à 16 h, A. Maridet - G. Delaize**
- **Samedi 27 Juin 2009 de 10 h à 12 h 00, JC Georges - J. Courtadon**